

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 29 [i.e. 30]

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184802>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

soit à côté du revers gauche, une couronne murale; qu'il sera expédié à chacun des dits vainqueurs de la Bastille un brevet honorable pour exprimer leur service et la reconnaissance de la nation, et que, dans tous les actes qu'ils passeront, il leur sera permis de prendre le titre de vainqueur de la Bastille. »

Le même décret dispose en outre que les vainqueurs en état de porter les armes feront partie des gardes nationales et serviront dans celle de Paris, et que l'Assemblée nationale se réserve de prendre en considération l'état de ceux de ces vainqueurs auxquels la nation doit des gratifications pécuniaires.

Bamboulès.

On vòlet s'étâi eingadzi tsi on païsan, et coumeint l'est prâo la mouda per tsi no, lo païsan lo menâ ao cabaret bâirè quartetta tot ein lâi bailleint d'airès. L'étâi tandi la véprâo, onna demeindze, et quand l'eurent fini l'âo z'écot, l'alliront bâirè lo café. La bordzâize qu'avâi 'na balla cafetière à la grecque avoué lè bords dzauno, que l'étâi on prix que s'n' hommo avâi z'u à l'abbâyi, vaissâvè, et coumeint ne le cognessâi pas lo nom dè cé nové vòlet, le lâi fâ:

— Preni-vo bin dâo nâi, grachâo ?

— Oh vouaiquie, noutra maitra ! po lè quatrè premirès z'écoualettès l'âmo prâo nâi; mâ po lè z'autrès, mè tsau pas coumeint lè bairè.

On rupian à quoui ne restâvè diêro què po dou déci dein son bosson, s'ein va tot parâi à la pinta po cein poli; mâ n'avâi pas dè quiet sè doutâ la sâi, kâ l'étâi gaillâ assâiti.

— Que dis-tou dè bon, Pimpreneau, que lâi fâ cauquon qu'étâi dza quie ?

— Ye dio que voudre bin êtrè coumeint lo pape, que repond.

— Et porquie ?

— Po qu'on mè refusâi ma mounia.

Dou païsans dévezavont dè dzeneliès. L'est lo diablo, se desâi ion, que quand on met covâ on ne pouessè pas savâi se lè pudzins saront dâi pâo ao bin dâi pudzènes.

— Oh bin mè, se repond l'autro, ye sé on moïan que ne manquè jamé, qu'on est sû dè n'avâi rein què d'n'a sorta.

— Et coumeint faut-te fêrè ?

— Faut mettrè rein qu'on âo,

Sans-culottes.

Il y a beaucoup de locutions proverbiales, de dictons populaires, de phrases toutes faites et de certains mots qui sont reçus dans la langue de la conversation, mais dont, en général, on serait fort en peine d'expliquer le véritable sens et l'origine. Parlons aujourd'hui du sens et de l'origine d'un mot éminemment révolutionnaire et très souvent répété

surtout depuis 1790, du mot *Sans-Culottes*. Voici ce qu'en dit un intéressant livre qui vient de paraître sous ce titre : *Les ignorances de la conversation* :

Le poète Gilbert, peut-être le plus excellent versificateur depuis Boileau, était très pauvre. Il avait tancé quelques philosophes dans une de ses satires : un auteur qui voulait leur faire sa cour pour être de l'Académie imagina une petite pièce satirique intitulée le *Sans-Culotte* ; on y raillait Gilbert et les riches adoptèrent volontiers cette dénomination contre les auteurs qui n'étaient pas élégamment vêtus...

Plus tard, Maury prononçait à l'Assemblée nationale un discours qui, comme de coutume, déplaisait au peuple. Interrompu par les déguenillés des tribunes, il pria le président, en les désignant, de faire taire les *Sans-Culottes*. C'est à ce propos que le mot dut sa popularité. Il resta dans la langue pour désigner ce qu'il y avait à cette époque de plus fougueux et de plus cynique. Les démagogues eux-mêmes l'adoptèrent et le sans-culottisme représenta un parti, une puissance dans la révolution.

Robespierre lui-même, qui avait quelquefois le mot pour rire, se servit de cette expression lorsqu'il proposa de faire fermer le club des femmes, fondé par l'actrice Lacombe qui se tenait dans le charnier St-Eustache : « Cette réunion de vraies *Sans-Culottes*, dit-il, ne saurait durer plus longtemps, parce qu'elle prête au ridicule et aux propos malins. »

Enfin c'est parce que ces féroces démolisseurs avaient substitué le pantalon à la culotte courte de l'ancien régime qu'ils furent appelés *Sans-Culottes* et qu'ils se faisaient honneur d'être sans-culottes.

Un évêque débitant de sel.

Le 28 janvier 1421, la ville de Lausanne avait amodié le tribut du sel de la commune pour cinq ans, pour le prix de 74 écus d'or, à Antoine Joutens, à condition que si dans la journée une offre plus avantageuse était faite, ladite amodiation serait nulle.

Guillaume de Challant, évêque de Lausanne, fit une offre supérieure et l'accord avec Joutens fut annulé.

Un père chargé d'une nombreuse famille ne soignerait pas mieux ses intérêts terrestres que l'évêque de Challant.

Faire danser l'anse du panier. — Comment cette expression, si redoutée des ménagères, peut-elle signifier, en parlant d'une cuisinière, qu'elle fait des profits illicites sur ce qu'elle achète pour ses maîtres ?

Dans l'origine, les cuisinières regardaient comme un droit de se faire remettre une petite gratification par les fournisseurs de leurs maîtres, ce qu'on apprend d'ailleurs par ces vers trouvés dans un opuscule intitulé la *Maltôte des Cuisinières* :

Sur chaque fourniture, il vous revient un droit,
Rôtisseur, épicier, chancelier, tout vous doit,
De porter le panier, ne soyez point honteuse,
Et faites-vous payer le droit de la portouse.

Les choses ont changé depuis, et ce furent les maîtres qui durent payer à la place des fournisseurs, par suite d'une entente qu'on souhaiterait moins cordiale entre ces derniers et les cuisinières.

Exercé au préjudice des maîtres, ce droit eut un nom qu'il reçut des cuisinières elles-mêmes.

C'était le droit de celles qui portaient le panier, et le panier se porte par l'anse : elles l'appelèrent naturellement le droit de l'anse du panier, et, par abréviation, l'anse du panier. Cette expression signifiait, en quelque sorte, le tremplin sur lequel la cuisinière exerçait son habileté, et aussi le soin des achats pour la cuisine témoin cette citation :

« Depuis le commencement de caresme, je perds plus de dix escus, car ma maîtresse va tous les jours à la halle, et moy après elle, avec un grand panier, je ne gagne pas pour faire mettre des bouts à mes souliers, depuis que je ne gouverne plus l'anse du panier. »

Cela dit, l'explication de *faire danser l'anse du panier* se donne facilement.

Un jeune commis d'un notaire est invité un dimanche à dîner chez son patron.

Après le repas, la *notairesse* se met au piano.

— Que voulez-vous que je joue ? demanda-t-elle à l'invité ; une étude de Mozart ou de Beethoven ? Laquelle préférez-vous ?

Le brave garçon, peu au courant et de la musique et des grands maîtres, pensa se rendre agréable en répondant :

— J'aimerais mieux celle du patron.

La vendange avait été superbe et très-abondante ; aussi le pasteur F..., qui possède de nombreuses poses de vignes, ne rêvait depuis quelques semaines que pressoir, cave et tonneaux. Il en était si préoccupé qu'il oublia de préparer son sermon et arriva en chaire sans bien savoir ce qu'il allait dire à ses ouailles. La tête encore pleine d'intérêts matériels, il commence ainsi : « Mes chers frères, la vendange appartient au Seigneur, nous dit l'Écriture... »

Il avait probablement voulu dire : la vengeance appartient au Seigneur.

C'était un beau dimanche de juin. Jean Mingard, qui avait fauché son pré le jour précédent, s'occupait de ramasser son foin, sec à point, et répandant aux alentours les agréables senteurs du thym, de l'esparcette et du serpolet.

Le pasteur B..., qui faisait sa promenade de l'après-dînée, s'approcha de son paroissien et lui dit d'un ton grave :

« Monsieur Mingard, le temps est au beau ; il n'y a aucune apparence de pluie et vous ne pouvez pas seulement vous accorder un jour de repos et respecter la sainteté du dimanche !... Avouez que ce n'est pas bien. »

— C'est vrai, monsieur le pasteur, c'est vrai, mais ne serait-ce pas dommage de laisser sur le terrain du foin comme celui-là !

Puis, en saisissant une poignée et la mettant sous le nez du pasteur, le paysan ajoute :

« Sentez-moi ça, monsieur, n'en mangeriez-vous pas ? »

Nos chers confédérés de Berne ont toujours eu pour les Vaudois des attentions délicates et nous ont toujours jugés avec beaucoup d'indulgence, témoin un règlement souverain du 2 août 1666, tendant à remédier à l'extrême pauvreté du Pays de Vaud. « Les sources reconnues de cette grande pauvreté, disaient Leurs Excellences, sont : 1° l'enracinée oisiveté et négligence des métiers ; 2° la goinfreterie, les beuveries et grands repas ; 3° les procès malicieux et la prolixité d'iceux. »

Le fils d'un riche propriétaire de Lavaux devint follement amoureux d'une jeune fille qui ne possédait absolument pas de fortune. Cherchant à lutter contre les sentiments de son cœur, il fit de nombreuses absences du pays, espérant se détacher d'une personne qui n'apporterait aucune dot à la maison ; ce fut en vain. Au retour de chaque voyage, il en était plus amoureux que jamais. « Enfin, dit-il, il faudra décidément que je l'épouse pour cesser de l'aimer. »

Un jeune avocat de Lausanne, qui a toujours le mot pour rire, dînait dimanche dernier chez un pasteur de campagne, en compagnie de quelques anciens camarades d'études. Comme il faisait une chaleur excessive, notre avocat s'endormit après le dessert. Le pasteur, qui devait faire un sermon à deux heures de l'après-midi, le secoua par le bras et lui dit : « Allons, mon cher, viens-tu avec nous à l'église ?... »

— Allez seulement, répond l'autre, je veux assez dormir sans cela.

Un de nos instituteurs nous raconte ce trait amusant : Parlant à ses élèves de la formation du féminin dans les substantifs, il demanda à l'un d'eux qui, — il faut le dire — est originaire de la Suisse allemande, comment il formerait le féminin du substantif *jumeau*.

L'élève réfléchit un instant et répond avec assurance : « Un jumeau... une jument. »

Deux gamins longent la grande rue de Morges ; l'un d'eux s'arrête et lit au-dessus d'un magasin : *Librairie Centlivres*. « Peut-on faire de pareilles fautes d'orthographe sur une enseigne, dit-il à son camarade ; il fallait écrire : *Librairie sans livres*. »

L. MONNET.

PAPETERIE L. MONNET

Rue Pépinet, Lausanne

Cartes de visites très soignées et livrées dans la journée.

Papier nappe, pour banquet, à un prix très avantageux.

Fournitures de bureaux.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE ET F. REGAMEY.